



<b>BUREAU REGIONAL CENTRE</b>		Date / Heure 20/06/2007 10h00
Objet / Ordre du jour  Réunion de Bureau		Lieu  Chartres
<b>Participants</b> <b>BR Centre :</b> L. JANVIER - SR P. CHOQUEUX - DR S. GOUTX- GAUBICHER - Section 37 L. AUBRON MATHIEU section 45 F. MAURICE - R. F. CETE	<b>Section 28 :</b> M. CHICOINEAU P. SERGENT C. HUREZ S. BOURGUET Y. PEPE C. BUARD J. GAZIER	<b>Excusés</b> Laurent RICHARD - section 18 F. MARTIN- Section 36 A CARO - C. VIROULAUD - Section 41 J.M. CONSTANTIN - Section 45 J. LEMAIGNEN Clothilde EL MAZOUNNI J. MAURIN- R.F Diren.
		<b>Diffusion</b> Bureau Régional Secrétaire Général

**Rédacteur :** Laurent JANVIER

Les travaux issus des réunions de bureau régional, traditionnellement organisées à Orléans en amont des commissions exécutives du SNITPECT, sont également l'occasion d'aller à la rencontre des ITPE en poste dans d'autres départements. Dans ce cadre, il a été proposé d'organiser la présente réunion de manière à inviter l'ensemble des ITPE en section 28 à une assemblée générale concomitante.

Cette proposition doit permettre, au delà de faire connaissance avec les camarades de la section 28, d'évoquer avec eux les thématiques touchant à la fois l'avenir de nos métiers et les modalités de gestion du corps des ITPE, tant au plan local que national.

Dans ce contexte, cette réunion du bureau régional a notamment pour vocation d'aborder :

- La présentation du rôle et du mode de fonctionnement du bureau régional en lien avec les sections départementales
- L'actualité au niveau national (contexte ministériel, gestion du corps, situation des cadres en général)
- L'avancement des expérimentations DDEA
- L'avancement de la réflexion relative au domaine des bases aériennes
- Le mode d'animation des sections

**Observations et suites à donner**

## 1. Présentation du rôle et du mode de fonctionnement du bureau régional Centre :

Sur la base de la charte de fonctionnement du BR Centre adoptée début 2006, le rôle et le mode de fonctionnement du BR Centre sont présentés, ainsi que sa composition actualisée à début 2007.

Sont notamment soulignées ses attributions en matière :

- De liaison avec l'échelon national du SNITPECT (fonction de remontées/descentes d'informations et de problématiques)
- D'appui aux sections départementales
- De représentation vis à vis du DRE
- D'animation inter-ministérielle/inter services au travers de l'identification de correspondants (DIREN, autres ministères, DSLD, CETE)

Le délégué régional assure dans ce cadre la représentation « politique » du SNITPECT au niveau régional et vis à vis de Commission Exécutive du SNITPECT.

Le secrétaire régional assure quant à lui l'animation du bureau régional.

## 2. Actualité au niveau national :

La CAP du 07/06/2007 a permis aux représentants élus du corps d'aborder les points suivants avec la DGPA:

Statut 2005 :

La publication des décrets du 23/12/2006 et 30/04/2007 a enfin permis de finaliser la mise en application totale du statut 2005. Ce retard souligne une fois de plus la complexité de la négociation statutaire et les obstacles dressés sur notre route et justifiant une mobilisation collective continue.

Cette nouvelle réforme statutaire permet :

- Des conditions de reclassement améliorées pour les TSE et CTPE intégrant le corps des ITPE à compter du 01/06/2005 (98% des reclassements correspondants ont été opérés d'après la DGPA, information à confirmer dans la mesure où certains participants concernés n'en ont toujours pas vu les effets à ce jour). A noter l'engagement DGPA de compenser pour les collègues concernés la différence du montant de l'ISS quand leur reclassement aurait du les amener à bénéficier de l'augmentation du coefficient de grade à partir du 7<sup>ème</sup> échelon (à surveiller au niveau local).
- L'accès des CTPE au corps des ITPE par la voie de la liste d'aptitude (dès la LA 2008)
- La suppression des limites d'âge pour le concours externe et l'examen professionnel
- L'adhésion du corps des ITPE à un décret transversal interministériel des catégories A intégrant une meilleure prise en compte des temps d'activité dans le privé avant titularisation

L'ensemble des participants fustige ce retard de mise en application et les effets négatifs engendrés, tant au plan financier (avec mobilité imposée bien entendu) que de la motivation professionnelle dans l'exercice de nouvelles fonctions.

En parallèle, la publication des arrêtés définissant le contingentement et les emplois éligibles à ICTPE se poursuit (Affaires étrangères et Jeunesse/Sports le 04/05/2007). Il a été demandé à la DGPA d'étudier les besoins pour la Culture, l'Outre-Mer et l'ENPC. La modification du décret NBI des ICTPE pour lui conférer un caractère interministériel est en cours de consultation inter ministérielle.

Statut 2007/2008 :

Face au peu d'avancement constaté dans le travail interministériel devant aboutir à un statut à trois grades en homologation avec le cadre d'emploi renouvelé de la FPT, un calendrier de travail resserré DGPA/DGCL a été demandé, avec menace le cas échéant « d'externalisation » de la problématique (cf actions communes AITF/SNITPECT).

Au niveau local, les contacts préalables avec l'AITF restent à concrétiser en terme d'action (AG commune avec participation des élus, pétition commune,...). L'opportunité et la faisabilité d'une action externe avec affichage AITPE/AITF pourra être abordée lors de la CE.

Concertation ISS :

Une concertation immédiate sur tous les volets du dossier ISS a été exigée, la dernière réunion sur le sujet datant d'avril 2005 au niveau national et la concertation locale ayant disparu depuis plusieurs années. La DGPA concerte actuellement le SNITPECT sur un projet de circulaire IIS avec annonce d'une réunion générale le 15/10/2007 (avec peu d'avancées à ce stade).

Ce déficit de concertation (voire d'information simple des agents sur leur coefficient) est partagé par l'ensemble des sections. Certaines pratiques relatives à la fixation des coefficients individuels des camarades principaux ou bénéficiant de la bonification à 30 points au delà du 7<sup>ème</sup> échelon au 1<sup>er</sup> niveau de grade ainsi que la question de la gestion des intérim justifie pleinement de demander et obtenir la « re » mise en place des réunions de concertation locales.

Il est donc proposé de reconduire l'action du BR Centre engagée en 2006 (courriers transmis DRE/DDE/MIGT pour demande de concertation locale), ayant en particulier débouché sur un certain nombre de réunions informelles au niveau des services.

Concernant la question du coefficient 1 pour tous (vieux revendication du SNITPECT), il est à noter qu'au moins 2 conseils généraux de la région appliquent ce principe au volet indemnitaire des rémunérations de leur personnel (y compris les cadres). Et pourquoi pas l'Etat ?

Gestion du corps :

La concertation relative à l'établissement d'un document d'orientation (destiné à encadrer la charte de gestion de janvier 2006 sur le plan de la gestion, du positionnement et des évolutions prévisibles du corps des ITPE) se poursuit pour une validation en 2007. Les nouveaux contours ministériels sont à cette occasion évoqués lors de la réunion, tant en terme de potentialité que de risques pour le corps des ITPE

Ont notamment été abordés à ce stade la politique sur les détachements entrants, les procédures d'affectation des TSE et CTPE intégrant le corps des ITPE par examen professionnel et par liste d'aptitude.

Par ailleurs, le contexte exceptionnel 2006/2007 en terme de mobilités imposées aux agents de l'ex ministère de l'équipement justifie pleinement pour le SNITPECT un assouplissement de certaines contraintes de gestion propres au corps des ITPE, en particulier l'obligation de mobilité géographique imposée aux lauréats du tableau d'avancement à IDTPE. Aussi, le SNITPECT demande la possibilité d'une promotion sur un poste de 2<sup>ème</sup> niveau dans un autre service du département où il se trouve. Un assouplissement allant en ce sens est étudié par la DGPA en prévision du TA 2008, avant traduction dans une charte de gestion renouvelée.

Suite à la déclaration de la CE du 19/04/2007 relative au malaise ressenti par l'encadrement de l'ex ministère de l'équipement, la CAP du 07/06/2007 a été l'occasion de constater une évolution positive de l'administration en matière de prise en compte de situations personnelles particulières.

**Observations et suites à donner**

*A évoquer en CE (DR)*

*Cadre de courrier actualisé à transmettre pour diffusion DDE par les sections et DRE/MIGT par le BR (DR/section 41)*

La demande du SNITPECT relative à la mise en place d'un IG spécialisé « Environnement » a partiellement été entendue (lettre de mission du 11/05/2007 à MM SENEGAS et LAFONT), même si le dispositif n'est pas opérationnel en 2007 (les MIGT restent harmonisatrices pour les camarades en DIREN, avec conseil par contre de transmission des dossiers promotion aux IG « Environnement »).

Enfin, le SNITPECT est fermement intervenu afin de garantir la possibilité pour les 12 ITPE inscrits dans un double cursus ITPE/Archi de terminer leurs études d'architecture (restrictions budgétaires obligent...).

### **3. Avancement des expérimentations DDE/DDAF**

Les 2 expérimentations conduites en région Centre illustrent assez bien le bilan intermédiaire global issu des remontées de terrain (qui ne convergera certainement pas avec le bilan officiel), à savoir :

- L'absence de sens donné à la démarche hormis la réduction des moyens
- Le risque d'harmonisation par le bas d'un certain nombre de modalités de gestion des personnels (forfait temps imposé aux cadres, réduction du nombre des cycles de mutation,...)

Si le SNITPECT défend la constitution d'un service technique unique fort au niveau départemental, il ne peut que pointer les insuffisances de la démarche initiée au pas de course en 2006.

A noter que les nouveaux contours ministériels ne s'opposent à priori pas à une extension rapide des fusions DDE/DDAF.

### **4. Réflexion régionale sur les BA :**

Engagée par chaque DRE à la demande du SG suite à l'audit COPE de 2005, cette réflexion doit conduire à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation basée sur des DDE « IA » à compétence dépassant l'échelle départementale.

Le schéma proposé en région Centre et présenté aux OS au niveau central et local porte sur la création de 3 DDE IA (18, 37 et 45). Le mode d'organisation de ces nouvelles structures restent encore à définir, en association avec les OS au niveau local et les autorités militaires.

## 5. Animation syndicale au niveau local

Lors du précédent BR, avait été notée la fragilité, à très court terme de 3 sections ( 18, 28 et 36 ) compte tenu de l'absence ou du prochain départ des SD. Ce constat s'inscrit pleinement dans une réflexion menée au niveau national devant déboucher sur l'examen d'un rapport lors du prochain congrès.

Concernant le département 28, il ressort des échanges que l'intérêt de la réactivation d'une section locale est partagée par une grande majorité des participants, afin de :

- Permettre une circulation d'informations montantes/descendantes
- Peser collectivement sur les décisions relatives à l'organisation du service
- Peser collectivement sur la gestion locale du corps des ITPE (propositions de promotion, ISS, gestion de cas personnels,...)

Un certain nombre de contraintes, expliquant d'ailleurs en partie la disparition conjoncturelle de la section, est par contre identifié :

- Une masse critique d'ITPE en poste limitée
- Une forte rotation
- Un isolement ressenti précédemment lors des phases difficiles de réorganisation

Aussi, la réactivation de la section 28 passe par :

- Un appui fort en phase initiale de la part du BR, voire du BN (calendrier type, modèles,...)
- Une gestion la plus collective possible au sein de la section

Après débat, il est sur cette base proposé :

- D'identifier au sein de la section un binôme SD/SD adjoint et un binôme trésorier (Y PEPE est volontaire) /trésorier adjoint (si nécessaire)
- De relancer un appel de cotisation en complément de celui opéré par le BR en début d'année auprès des anciens cotisants identifiés
- De demander au BN d'opérer par dérogation jusqu'à fin 2007 une diffusion des documents établis par le SNITPECT à l'ensemble des camarades de la section 28
- D'organiser une réunion locale (sous forme d'AG) avec participation du BR et du BN en septembre 2007 qui permettra d'officialiser la composition de la section et définir les appuis individualisés nécessaires (formation y compris)

Prochaine réunion du BR le **14/09/2007 à Chartres (AG 28 le matin, BR l'après-midi)**.

*Section 28 d'ici  
septembre 2007*

*Y. PEPE avec  
appui BR  
A évoquer en CE  
(DR)*

*A évoquer en CE  
(DR)*